



INTERPROFESSION DE LA FILIERE RIZ AU MALI

Sise Niamakoro Cité UNICEF Imm. Boubacar KOITA face au
Cimetière de SOGONIKO

Rue 187 Porte 228, Tél : +223 20 20 21 33/ 79 08 9144

Courriel : ifrizmali@gmail.com

Activité 1 : Faciliter les négociations entre la BNDA et IFRIZ pour le développement
d'un produit spécifique dénommé « Agriculture prospère »
en vue du financement du SRI

RAPPORT

**Atelier d'information/Sensibilisation pour la collecte des
besoins de financement des acteurs du cluster à travers
les nouveaux produits financiers de la BNDA**

Systèmes et Politiques Agricole Durables (AgSys)

Novembre 2024

Table des matières

1. Introduction	3
2. Participation et durée de l'atelier	3
3. Rappel des Objectifs et Résultats attendus.....	3
4. Résultats attendus	3
5. Déroulement de l'atelier	3
5.1. Cérémonie d'ouverture	3
5.2. Les présentations	4
5.2.1. Présentation du Concept d'Agriculture Prospère	4
5.3.1. Critères d'éligibilités aux produits financiers de l'Agriculture prospère	7
5.3.2. Présentation des supports de recensement des acteurs bénéficiaires en fonction des critères d'éligibilité	8
5.3.3. Etablissement d'un chronogramme de recensement des bénéficiaires des produits financiers	8
6. Conclusion	9
ANNEXES :	10

- *Introduction*

Le 27 novembre 2024, s'est tenu dans la salle de réunion de l'IFRIZ-M, l'atelier d'information/sensibilisation des acteurs des coopératives des unions de Mbéwani et de Molodo sur les produits financiers de l'Agriculture Prospère dans le cadre du partenariat IFRIZ-M/BNDA à travers la signature d'un contrat cadre IFRIZ-M et BNDA.

L'atelier a été organisé par l'IFRIZ en collaboration avec son partenaire AgSys dans le cadre de la facilitation au financement pour la mise en œuvre des activités du SRI. A ce titre, il a pour but d'apporter une réponse à la problématique d'accès au financement des producteurs de l'Office du Niger, précisément les zones de Mbewané et Molodo. Les résultats obtenus nous ont permis de connaître les offres du produit financier de la BNDA s'inscrivant dans « l'Agriculture Prospère ». Ces produits sont les suivants : Jekulu (crédit pour le groupement, coopérative, etc.) ; Sènekèminè (crédit pour matériel et équipement agricoles) ; Sènekèla (crédit individuel). Le nom des produits est en langue bambara pour une meilleure compréhension et appropriation par les bénéficiaires.

- *Participation et durée de l'atelier*

L'atelier s'est tenu au bénéfice de 17 coopératives des deux unions de 62 coopératives des zones de Mbéwané et Molodo, des représentants du conseil d'administration de l'IFRIZ-M.

- *Rappel des Objectifs et Résultats attendus*

L'objectif principal est de recenser les coopératives et acteurs bénéficiaires des produits financiers à travers l'information et la sensibilisation.

Pour ce faire, il s'agira spécifiquement de :

- Présenter des produits financiers de l'Agriculture Prospère ;
- Présenter des critères d'éligibilité de chaque produit financier
- Présenter des supports de recensement des acteurs bénéficiaires en fonction des critères d'éligibilité pour leur appropriation par les acteurs ;
- Etablir un chronogramme de recensement des bénéficiaires.

- *Résultats attendus*

- Le Concept de l'Agriculture prospère et les produits financiers de l'Agriculture Prospère sont présentés ;
- Les critères d'éligibilité de chaque produit financier sont présentés ;
- Les supports de recensement des acteurs bénéficiaires en fonction des critères d'éligibilité sont présentés et appropriés par les acteurs ;
- Au moins 250 coopérateurs sont recensés bénéficiaires des produits financiers ;
- Un chronogramme de recensement des bénéficiaires est établi.

- *Déroulement de l'atelier*

1.1. Cérémonie d'ouverture

Cette cérémonie a été marquée par une seule intervention, celle du président de l'IFRIZ-M qui a intervenu en remerciant les uns et les autres de leur considération au présent atelier.

Elle rappelle les participants que le parcours pour l'atteinte de ce résultat a été si important et si long que les produits financiers obtenus en valaient la peine. Sur ce il exhorte les coopératives de mieux fouiller en vue de ne pas tromper dans les démarches classiques qui

seront de nature à nous donner des fils à retordre et nous empêcher de s'épanouir dans nos activités. Il termine son intervention en remerciant Rikolto d'avoir soutenu l'IFRIZ-M dans le cadre de l'organisation du présent atelier qui permettra de recenser les bénéficiaires pour un accès au financement de l'Agriculture prospère. Financement qui représente au moins les 60% des préoccupations de l'Agriculture.

La cérémonie d'ouverture s'est poursuivie par un tour de table de présentation afin que les uns et les uns puissent coller les noms au visage.

1.2. Les présentations

Les présentations des produits financiers ont été faites par l'équipe du bureau de consultation IPC de la BNDA :

1.2.1. Présentation du Concept d'Agriculture Prospère

- Cette présentation a commencé par le contexte intitulé *Agriculture au Mali, pilier de l'Economie et garant de la sécurité alimentaire. Elle a porté sur les avantages et les défis de l'Agriculture malienne qui sont entre autres :*
- *Superficies des terres arabes et tailles moyennes des exploitations ;*



- *Diversité des filières ;*
- *Organisation relativement avancée des filières*
- *Irrigation et gestion de l'eau ;*
- *Appui historique, structurés de l'état*
- *Disposer d'une banque agricole fonctionnelle*
- *Grand potentiel pour les énergies renouvelables, notamment off grid.*
- *Pour ce qui concerne les défis : Sécurité, énergies, infrastructures, formation, technologie et services financiers.*

Les bienfaits attendus de l'Agriculture prospère sont entre autres :

- *Approfondir le positionnement de la BNDA dans le monde rural de façon durable et pérenne avec une offre :*
 - *Diversifiée ;*
 - *Adaptée ;*
 - *Innovante ;*
 - *Inclusive ;*
 - *Responsable ;*
 - *Evolutive.*
- *Les objectifs finaux de cette offre sont :*
 - *Inclusion financières des acteurs de chaînes de valeur ;*
 - *Amélioration de leurs revenus*
 - *Création et maintien des milliers d'emplois ;*
 - *Assurer la sécurité alimentaire.*

1.3. Les produits financiers d'agriculture prospère

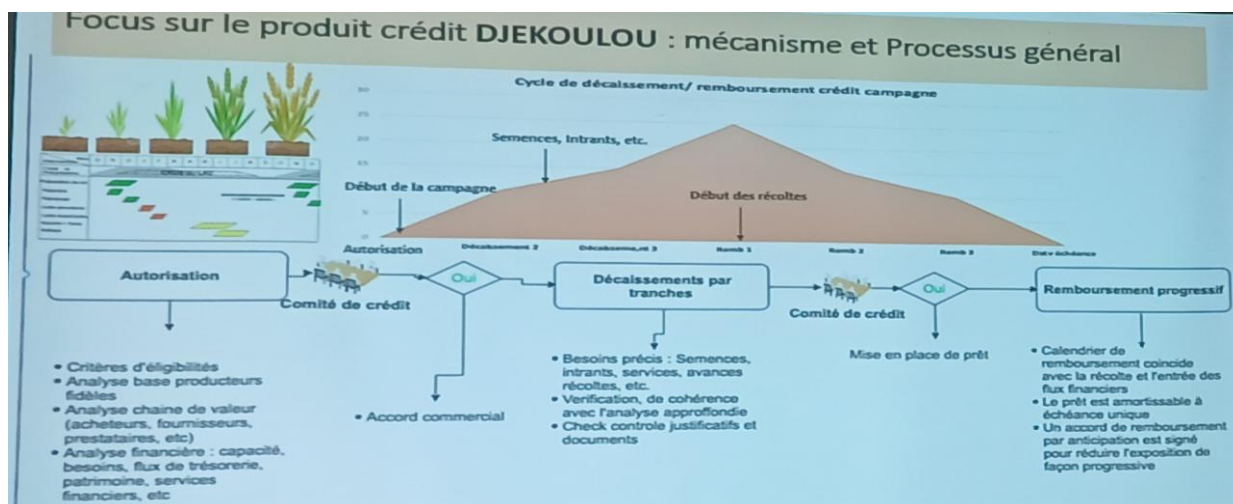
Les offres financières de l'Agricultures prospère sont représentées dans le tableau suivant :



Le crédit de campagne Djèkoulou (crédit OP)

Nom commercial du Produit	Crédit campagne sous autorisation DJEKOULOU
Slogan	Finançons nos besoins de façon pérenne avec cohérence et sérieux
Cible	• OPAF : Organisation paysanne agricole formalisée
Conditions d'éligibilité	Voir critères d'éligibilité
Utilisation du prêt	Financement de la campagne agricole : Intrants et achat de la récolte
Procédure	• Autorisation après analyse approfondie en début de campagne • Décaissements par tranches après check contrôles • Remboursement progressif avec le principe d'anticipation
Périodicité de remboursement	In fine Échéance unique avec possibilité de paiement progressif par anticipation
Mode de remboursement	Prélèvement à la source du compte domicilié
Tranches de prêts	De 1 000 000 FCFA à 300 000 000 (la moyenne se situe entre 20 et 30 millions FCFA)
Tarification	A définir
Durée	3 mois à 12 mois
Garanties	• Garantie financière collective à hauteur de 20% du total des besoins de crédit • Nantissement du compte domicilié
Fixation des échéances	Échéance unique avec possibilité de paiement progressif par anticipation
Méthodologie d'analyse	Analyse Cashflow et détermination de la capacité d'endettement ==> Hors système
Reporting	Mise en place de reporting automatisé journaliers (Canevas à définir)

Les détails de crédit de campagne Djèkoulou OP



Crédit paysan SENEKELA

Nom commercial du Produit	Crédit paysan SENEKELA
Slogan	Principe d'équité : A revenu égal, services égal
Objet	Couverture des besoins en financement des producteurs individuels en diversification des activités génératrices de revenu ainsi que l'amélioration de ses conditions de vie et de son ménage
Cible	Producteurs individuels affilié figurant dans les listes communiquées par les interprofessions Grands producteurs Les micros producteurs bénéficient des produits de crédit des SFD
Conditions d'éligibilité	Voir critères d'éligibilité
Procédure	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la capacité de remboursement et de la moralité • Visites des agents de l'IF • Suivi de l'affectation et du remboursement
Périodicité de remboursement	Mensuelle avec possibilité de période de grâce et de report d'échéance
Mode de remboursement	Prélèvement à la source du compte domicilié
Montant	De 50 KFCFA à 1 million de FCFA pour les petits producteurs Pour les grand producteurs le montant dépend des besoins et la capacité de remboursement
Tarifification	A définir
Frais de dossier	A définir
Commission d'engagement	A définir
Durée	6 mois à 24 mois
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie financière collective à hauteur de 20% du total des besoins de crédit • Souscription à l'épargne objectif • Nantissement du compte domicilié
Fixation des échéances	Mensuelles
Méthodologie d'analyse	Analyse Cashflow et détermination de la capacité d'endettement ==> Hors système
Reporting	Mise en place de reporting automatisés journaliers (Canevas à définir)

Crédit équipements MINeN

Nom commercial du Produit	Équipement MINeN
Slogan	Principe d'équité : A revenu égal, services égal
Objet	Acquisition d'équipement strictement lié à la production Les véhicule de transport sont également inclus parmi les affectations
Cible	OPAF, PME Les micros producteurs bénéficient des produits de crédit des SFD pour leurs outillages et

	petits équipements
Conditions d'éligibilité	Voir critères d'éligibilité
Procédure	<ul style="list-style-type: none"> •Analyse de la capacité de remboursement et de la moralité •Visites des agents de la BNDA •Suivi de l'affectation et du remboursement
Délais de décaissement	• Selon procédure de la BNDA
Périodicité de remboursement	Mensuelle avec possibilité de période de grâce et de report d'échéance
Mode de remboursement	Prélèvement à la source du compte domicilié
Montant	De 1 000 000 FCFA à 300 000 000 (la moyenne se situe entre 20 et 30 millions FCFA)
Tarifification	A définir
Frais de dossier	A définir
Commission d'engagement	A définir
Durée	12 mois à 24 mois
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie financière collective à hauteur de 20% du total des besoins de crédit • Nantissement du compte domicilié
Fixation des échéances	Mensuelles
Méthodologie d'analyse	Analyse Cashflow et détermination de la capacité d'endettement
Reporting	Mise en place de reporting automatisés journaliers (Canevas à définir)

La mise en œuvre des offres financières comprend 6 étapes :

- ❖ Signature des contrats cadre avec les interprofessions
- ❖ Elaboration des listes des OPAF et acteurs contractants
- ❖ Domiciliation des revenus
- ❖ Constitution de la garantie collective
- ❖ Autorisations commerciales
- ❖ Commercialisations des produits et service et suivi des objectifs.

Au titre des questions de compréhension et discussions

La présentation des produits financiers a suscité plusieurs interrogations de compréhension qui ont portés sur les points suivants :

- Changement apporté par l'Agriculture prospère dans la démarche d'octroi de crédit classique ;
- Les avantages ont apporté ;
- Les innovations au regard de la démarche classique ;
- Le taux d'intérêt ;
- Les montants plafonds pour le crédit ;
- Le fonctionnement de l'épargne par rapport aux crédits ;
- Le recensement des besoins ;
- Le traitement des dossiers ;
- Comment se fera le remboursement ;
- Etc.

A tous ces éléments de compréhension, des réponses appropriées ont été apportées à la satisfaction des participants.

1.3.1. Critères d'éligibilités aux produits financiers de l'Agriculture prospère

Les critères d'éligibilités sont les suivants

Pour les organisations des producteurs et les producteurs affiliés, on note environ 10 critères :

- Formalisme
- Filières sélectionnée
- Effet structurant
- Base fidèle
- Base contractuelle
- Etre lié à des leaders de filières
- Succès et pérennité
- Bonne gouvernance
- Conformité
- Adhésion à l'Interprofession

1.3.2. Présentation des supports de recensement des acteurs bénéficiaires en fonction des critères d'éligibilité

La fiche de collecte des OPA et producteurs ont été présenté également. Pour les OPA la fiche porte les éléments ci-après :

- *Identification de producteurs*
- *Formalisme*
- *Activités*
- *Bonne pratiques agricoles*
- *Services financiers et relations bancaires*
- *Normes environnementale/sociale*

Pour les OPAF

- *Identification*
- *Formalisme*
- *Effet structurant*
- *Base Fidèle*
- *Base Contractuelle*
- *Succès de pérennité*
- *Bonne gouvernance*
- *Conformité légale et responsabilité sociale*
- *Adhésion à l'interprofession.*

1.3.3. Etablissement d'un chronogramme de recensement des bénéficiaires des produits financiers

Un programme d'exécution a été établi par les participants en vue d'atteindre les objectifs visés. Il se présente dans le tableau suivant :

ACTIVITES	PERIODE	RESPONSABLES
Restitution de l'atelier dans les coopératives respectives	15 Novembre 2024	Présidents ou Représentants des OP
Elaboration des listes des membres bénéficiaires des coopératives	20 Novembre 2024	Présidents ou Représentants des OP

Transmission des listes à l'IFRIZ-Mali	23 Novembre 2024	Présidents ou Représentants des OP
Transmission des listes à la BNDA	25 Novembre 2024	Equipe technique IFRIZ-Mali
Mission conjointe d'accompagnement de l'équipe de la BNDA/IFRIZ-Mali	31 décembre 2024	BNDA/IFRIZ-Mali

- *6. Conclusion*

L'atelier a très participatif avec la présence effective de l'ensemble des invités. L'atelier s'est bien déroulé à la satisfaction des objectifs. Les critères d'éligibilité ont été bien appropriés. Il attendus à la fin 20 coopératives retenues pour au moins 300 coopérateurs bénéficiaires des produits financiers innovant de la BNDA à travers IFRIZ.

- *Les produits financiers sont entre autres JEKULU, SENEKELA et TIKEMINE. La nouveauté est la garantie collective, les épargnes (TAGNE et LAGNINI). L'intitulé des produits financiers sont en langue locale pour faciliter l'appropriation. Si tout se passe à merveille nous avons pour les 20 coopératives, nous avons plus de 400 millions attendus.*

ANNEXES :

1. ORGANISATION PAYSANNE AGRICOLE FORMALISEE OPAF : CRITERES D'ELIGIBILITE


CRITERES	EXPLICATION
1. Formalisme	<ul style="list-style-type: none">Être une personne morale dument enregistrée
2. Filières sélectionnées	<ul style="list-style-type: none">Mais, RIZ, Maraichage, Sésame, Fruits, Pomme de terre et toute filière considérée comme cruciale dans la sécurité alimentaire du Mali
3. Effet structurant	<ul style="list-style-type: none">L'OPAF doit avoir un effet structurant. Elle ne doit pas uniquement jouer le rôle d'acheteur mais également veiller à la qualité des processus suivi dans la production par les producteurs affiliés par le biais d'encadrement, de formations et de différentes formes d'accompagnement.
4. Base fidèle	<ul style="list-style-type: none">Avoir une base fidèle de membres producteurs qui ont livré de façon continue plus de 90% de leur production en suivants les normes édictées par l'OPAF.Seule cette base fidèle pourra être incluse dans les listes intégrant l'offre agriculture prospère.
5. Base contractuelle	<ul style="list-style-type: none">Avoir des contrats formels avec les acheteurs, fournisseurs et autres acteurs de la chaine de valeur
6. Être lié à des leaders de filières	<ul style="list-style-type: none">Être lié à des acteurs majeurs des filières reconnus pour leur performance, bonne pratique, qualité et valeur ajoutée.
7. Succès et pérennité	<ul style="list-style-type: none">OPAF montre :<ul style="list-style-type: none">Des chiffres de production stables,Des relations durables avec son environnementUne viabilité opérationnelle et financièreDes perspectives positives
8. Bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none">L'OPAF respecte la constitution et la tenue des organes statutaires et veille à l'application des bonnes pratiques dans le processus d'élections.
9. Conformité	<ul style="list-style-type: none">Conformité légale et des normes RSE
10. Adhésion à l'interprofession	<ul style="list-style-type: none">Adhésion à l'interprofession de la filière concernée.

2. PRODUCTEUR AFFILIE : CRITERES D'ELIGIBILITE

CRITERES	EXPLICATION
1. Formalisme	<ul style="list-style-type: none">Être une personne physique apparaissant sur la liste des membres des coopératives affiliées proposées par l'interprofession signatrice de l'accord

	cadre
2. Filières sélectionnées	<ul style="list-style-type: none"> • Mais, RIZ, Maraichage, Sésame, Fruits, Pomme de terre et toute filière considérée comme cruciale dans la sécurité alimentaire du Mali
3. Effet structurant	<ul style="list-style-type: none"> • Le producteur doit bénéficier de l'effet structurant de son interprofession. Il ne doit pas uniquement être un simple vendeur à son OPAF mais doit également être soumis à la qualité des processus suivi dans la production par les producteurs affiliés par le biais d'encadrement, de formations et de différentes formes d'accompagnement.
4. Base fidèle	<ul style="list-style-type: none"> • Être membre de la base fidèle de producteurs qui ont livré de façon continue plus de 90% de leur production en suivant les normes édictées par l'OPAF.
	<ul style="list-style-type: none"> • Être une personne physique apparaissant sur la liste des membres des coopératives affiliées proposées par l'interprofession signataire de l'accord cadre
5. Base contractuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins un contrat formel de livraison à son OPAF ou autres acteurs domiciliés de la chaîne de valeur
6. Succès et pérennité	<ul style="list-style-type: none"> • Le producteur affilié montre au cours de la campagne agricole concernée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des chiffres de production stables, ○ Une capacité d'épargne plus ou moins stable et continue
7. Bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Être à jour de ses cotisations auprès de son OPAF.
8. Conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Être engagé à respecter les normes de conformité et RSE de son OPAF
9. Adhésion à l'interprofession	<ul style="list-style-type: none"> • Être un membre fidèle de son OPAF dans la filière concernée.

Liste de présence



AU MALI
 Site Niamakoro Cdt UNICEF Iam, Bokoza
 Face SOGONIKO Rue 187 Porte 228, T&F+223 20 20 21 31 79 08 91 44
 Courriel : ifrmali@gmail.com

ACTIVITE : Atelier d'information/Sensibilisation pour la collecte des besoins de financement des acteurs du cluster à travers les nouveaux produits financiers de la BMOA

LEU DE LA TENUE DE L'ACTIVITE : IFRZ MALI / BAMAKO

DATE : DU 06 NOV - 2024

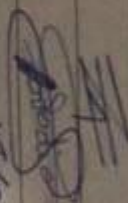

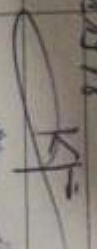




Liste présence des participants

N°	Nom et Prénoms	Structure	Provenance	Téléphone	Engagement
1	Bady Saly	IFRIZ	Holobo	76 46 6558	
2	Moumouna Kou	NETIANY	Diakourou	78388152	
3	Alahamadou (l'inv)	VEFENTE AV	Bougouni	73 688550	
4	Bakouy Kalla	DANAVIA	Tessouma	76351976	
5	Souleymane Horode	NETIA	Tessouma	75 11 782	

IFRIZ/2024/CI008

6	Moffe Diallo	Yellen	Bo Couira	90 16 6018	
7	Foumou	Yessence	Tessouma	73 15 6169	
8	Kalidia Koule	SABALI	Hankoukoro	91 12 2313	
9	Souleymane Diou	BankKadi	Bankou/Felepa	79 79 0315	
10	Banko Coulibaly	Bankoukouba	Holobo/Niamakoro	71 33 2311	
11	Yacouba DiARRA	Bankoukouba	Tessouma	95 68 25 66	
12	Bankou Diarr	Bankoukouba	Dankou/Felepa	78 29 11 59	
13	Foumou Coulibaly	Bankoukouba	Dankou/Felepa	93 01 98 28	
14	Dioukou Coulibaly	Bankoukouba	Dankou/Felepa	75 14 16 64	
15	Alahamadou Diakite	Bankoukouba	Dankou/Felepa	75 04 71 36	
16	Tamadou KHALISS	Bankoukouba	Bankoukouba	76 13 89 76	
17	Alahamadou (l'inv)	Bankoukouba	Dankou/Felepa	75 44 74 65	
18	Moumouna Koule	NETIANY	Diakourou	65 69 80 65	
19	Bankoukouba	NETIANY	Diakourou	71 91 14 69	
20	Bankou Koule	NETIANY	Diakourou	74 56 97 84	
21	Foumou SANGARE	NETIANY	Diakourou	72 08 83 91	

TRJZ/2024/1008

22	Zaurman TRAGE	BNDH	DMS	91915157	
23	Hawa Silla	TPC	GUOD	13097651	
24	Xandua DIARRA	WEREJWZ/ROKAI	WEREJWZ	94841978	
25	Sayden KEITA	IFRIZ-0	BawaKo	19089144	
26	Damru Sord T aure	IPC / BNDH	Samario		
27	Hawa Silla	IPC / BNDH	Samario		
28	Kandna diava	Wenajini			
29	ELI DIARRA	KOD	Niono		
30					